Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8670780
Centre d'intérêt: 120

Ryan, Claude.

La Commission parlementaire sur les universités : un premier bilan / texte reconstitué de l'allocution de Claude Ryan à la séance de clôture des audiences de la Commission parlementaire de l'éducation sur les orientations et le financement des universités. -- Québec : Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, 1986.
26 f. ; 28 cm.

Descripteur(s): Financement * Rôle de l'université * Accès à l'éducation * Qualité de l'éducation * Avenir * Politique gouvernementale * Universitaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Québec (Province) Commission parlementaire de l'éducation sur l'orientation et le financement des universités

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science dresse un bilan des travaux de la Commission parlementaire sur les universités, dont le résultat majeur est une prise de conscience plus approfondie non seulement des problèmes de financement des universités, mais aussi de la vocation capitale des universités pour l'avenir du Québec et des problèmes d'orientation qui se posent à elles. Quatre conclusions majeures se dégagent: 1. arriver à une vision plus complète de la réalité universitaire sous tous ses aspects; 2. clarifier la mission des universités dans ses missions d'enseignement, de recherche, et de service à la collectivité; 3. favoriser le système d'enseignement universitaire à la lumière de deux principes: autonomie de l'université et imputabilité; 4. renforcer l'appui que la collectivité accorde aux universités.

Type de document: r

508464

14112

Gouvernement du Québec

CADRE
1940, H.-ECURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

Le ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Science

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LES UNIVERSITES:

UN PREMIER BILAN

Texte reconstitué de l'allocution de
CLAUDE RYAN
Ministre de l'Education
et
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
à la séance de clôture des audiences de la
Commission parlementaire de l'éducation
sur les orientations et le financement des universités

Québec, le 21 octobre 1986

En écoutant la députée de Chicoutimi faire le bilan des travaux de la commission, j'étais enclin à souscrire à plusieurs de ses jugements. Le bilan qu'elle a tracé contenait cependant une omission de taille. Il aurait été juste qu'elle soulignât que cette commission a accompli son mandat au complet. La commission s'était fixé un programme au début de ses travaux. Elle l'a rempli jusqu'à la fin avec une ouverture exemplaire. Comment ne pas se souvenir, en contre-partie, de l'expérience qui fut faite avec la même commission sous l'ancien gouvernement? Après que nous eussions commencé l'étude d'un mandat identique avec le même sérieux et la même application, le gouvernement, d'un geste arbitraire et autocratique, avait rayé d'un trait de plume le mandat de la commission et mis fin à ses travaux. L'histoire de ces deux expériences est la meilleure illustration de la différence d'approche entre les deux partis représentés à l'Assemblée nationale. Comme ce sont là des faits historiques dûment vérifiés, c'est simple honnêteté de les rappeler.

C'était la première fois dans l'histoire de notre parlementarisme québécois que nos institutions universitaires étaient soumises à un examen aussi minutieux. Nous avons fait ensemble un tour d'horizon complet dans un climat qui fut généralement empreint d'ouverture, de dialogue et de recherche. Je voudrais adresser des remerciements chaleureux d'abord aux universités, à leurs directions respectives, à leurs corps professoraux, à leurs corps étudiants pour la collaboration très précieuse qu'ils nous ont apportée et sans laquelle il eut été impossible d'accomplir le périple que nous avons fait ensemble.

Je voudrais remercier également les organismes qui, sans être directement spécialisés dans les affaires universitaires, nous ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs aspirations à ce sujet. Je pense en particulier à de nombreux organismes régionaux à vocation culturelle, économique ou sociale qui sont venus nous entretenir du respect et de l'attachement qu'ils portent à leurs universités respectives.

Je veux remercier également les parlementaires des deux côtés de cette table du travail consciencieux qu'ils ont accompli. J'embrasse dans ces observations tout autant les députés du côté ministériel que ceux du côté de l'Opposition.

Je dirai à la députée de Chicoutimi que nous apprécions l'apport qu'elle a fourni au travail de la commission. Par son application consciencieuse et le sérieux de ses remarques avec lesquelles on ne peut pas toujours être d'accord, elle a apporté une contribution d'excellente qualité au travail de la commission. Nous devons l'enregistrer comme un des faits intéressants de l'expérience que nous avons faite.

A votre endroit, monsieur le président, des remerciements sont de mise parce que vous avez conduit nos travaux avec une simplicité et une fermeté de bon aloi. Vous nous avez presque fait oublier que nous travaillions dans cette enceinte sous l'empire d'un code de règles assez exigeant. Il y a peut-être seulement le député de Laviolette qui se serait ennuyé de cette absence d'invocation de nos règles de conduite qui a caractérisé nos travaux.

Quand il y a bonne foi et sérieux, les règles sont des choses dont on devrait parler le moins possible. Je pense que c'est possible, même à l'intérieur de l'enceinte parlementaire. Nous en avons fait l'expérience pendant de nombreuses semaines.

Le genre d'exercice que nous avons fait ensemble est nécessaire. L'expérience a prouvé que l'Assemblée nationale et ses commissions demeurent un haut lieu privilégié pour l'examen des problèmes qui intéressent la collectivité et son avenir. On a beau faire le tour de toutes les tribunes qui existent au Québec, de toutes celles qui prétendent s'attribuer une vocation universelle, il n'y a qu'une tribune vraiment universelle, au sens plein du terme, en tout ce qui regarde notre vie commune. Au Québec, cette tribune, c'est le Parlement. Il y a le Parlement fédéral pour certaines fonctions qui lui sont accordées par la constitution et il y a le Parlement québécois pour les fonctions que lui attribue la constitution. Cette fois-ci, comme en de nombreuses autres occasions, l'Assemblée nationale a fait la preuve qu'elle est le lieu de rencontre démocratique et publique par excellence pour l'examen de nos grands problèmes collectifs.

Le résultat majeur des travaux de la commission me semble devoir être une prise de conscience plus large et plus approfondie non seulement des problèmes de financement des universités, lesquels furent à l'origine du mandat de la commission, mais aussi de la vocation capitale des universités pour notre avenir collectif et des problèmes très importants d'orientation qui se posent à elles.

Depuis 25 ans, nous n'avons cessé de développer, d'innover, de multiplier les créations de services, de programmes ou de développements purement matériels. C'était la première fois qu'un véritable travail de vérification, de mise au point, de révision était accompli d'une façon systématique et publique. L'examen a été, je pense, un succès. Il nous a révélé l'existence de problèmes sérieux mais nous a surtout fait prendre conscience du fait que le développement de nos universités a été l'une de nos plus grandes réalisations collectives de cette période.

Avant de parler de problèmes, il est important de signaler ce fait. Nous avons vu défiler devant nous les représentants d'universités implantées dans toutes les régions du Québec, d'universités qui vont très souvent porter l'enseignement universitaire jusque dans les coins géographiquement les plus reculés du territoire québécois. Voilà une réalisation dont nous avons lieu d'être fiers. Avant de signaler les difficultés, il est important de souligner cette dimension trop souvent oubliée.

Le but de la commission n'était évidemment pas de nous inviter à un exercice d'auto-congratulation mais plutôt de nous faire prendre conscience des problèmes réels qui se posent aujourd'hui. Les grandes conclusions que l'on peut tirer de toute cette expérience me semblent devoir être les suivantes:

Tout d'abord, il faudra, au cours des prochaines années, que nous en venions à une vision plus complète, plus précise de la réalité universitaire sous tous ses aspects. Nous avons constaté souvent, au cours de nos travaux, que nous ne disposions pas toujours des renseignements de base qui nous eussent

été indispensaibes pour porter un jugement sûr. En l'absence de tels renseignements, un certain nombre de questions doivent évidemment demeurer en suspens. La période qui suivra l'expérience de la commission parlementaire devra être consacrée à mettre au point des méthodes, à la fois à l'intérieur des universités et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, qui nous permettront de mettre en commun rapidement les données dont nous avons besoin pour tirer les conclusions qui s'imposent, non seulement en matière de financement mais aussi en matière de développement proprement académique. Nous avons besoin de ces renseignements pour mettre au point une nouvelle méthode de financement. Si la nouvelle méthode mise de l'avant en 1984-1985 ne fut pas acceptée, c'est parce qu'on n'était pas parvenu à mettre au point des données suffisamment fiables pour être universellement acceptées.

En matière d'appréciation des programmes de formation courte, de l'enseignement du premier cycle et des programmes des deuxième et troisième cycles, il nous faut également accéder à une connaissance plus précise de la réalité. Nous tenterons évidemment de le faire avec la collaboration des établissements concernés.

Deuxièmement, il s'impose que soit clarifiée la mission des universités sous les trois titres qu'on lui attribue généralement, c'est-à-dire l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité. Il est très facile de répéter que l'on est favorable à ces trois objectifs et de penser que l'on a dit beaucoup de choses. Mais une fois que l'on a exprimé cet accord, il reste à préciser en quoi, comment, sous quelle forme ces trois aspects de la mission des universités doivent être poursuivis dans chaque établissement. Des clarifications seront nécessaires au cours de la

période à venir afin de faire en sorte que notre système universitaire favorise une plus grande accessibilité à la formation supérieure et favorise aussi l'éclosion d'une plus grande qualité de l'enseignement et de la recherche tout en donnant également des garanties d'une gestion plus efficace et plus rationnelle des ressources disponibles.

Nous entendons, en troisième lieu, continuer à favoriser le progrès de notre système d'enseignement universitaire à la lumière de deux principes familiers. Tout d'abord, le principe de l'autonomie. Le système universitaire québécois est fondé sur le principe de l'autonomie de chaque université. Nous entendons maintenir ce principe et le respecter. Mais le principe d'autonomie, surtout dans le cas d'établissements qui émargent à plus de 85% de leurs ressources au trésor public, doit se compléter par le principe d'imputabilité. Chaque université doit être libre. Chaque université doit également être disposée à rendre des comptes à la collectivité sur la gestion qu'elle fait de sa mission et des ressources mises à sa disposition.

En dernier lieu, de l'ensemble des témoignages que nous avons entendus et des échanges que nous avons eus entre nous, il se dégage clairement à mon sens que la collectivité doit renforcer l'appui qu'elle accorde à ses universités. C'est un défi qui me semble découler des travaux que nous avons faits ensemble.

Je vais essayer maintenant d'indiquer brièvement, sous chacun des grands aspects auxquels s'est intéressée la commission parlementaire, certaines conclusions plus précises qui me semblent pouvoir être dégagées. Je grouperai mes remarques sous les titres suivants: tout d'abord, le financement;

deuxièmement, l'accessibilité; troisièmement, la qualité de la formation et la recherche; quatrièmement, la rationalisation et la coordination.

LE FINANCEMENT

En ce qui touche le financement, je pense pouvoir conclure que le sous-financement de nos établissements universitaires est un fait solidement établi. Il l'était avant même le début des travaux de la commission. Il avait été souligné avec force preuves à maintes reprises au cours des dernières années par le Conseil des universités en particulier.

La collectivité avait besoin d'entendre des témoignages encore plus larges et plus diversifiés. Cela a été fait. Malgré quelques voix discordantes, la tendance très forte des témoignages que nous avons entendus indique qu'il y a un problème très préoccupant de sous-financement de nos universités dont les conséquences risquent d'ailleurs d'être coûteuses s'il n'est pas mis fin à cette situation dans les meilleurs délais.

Dans la situation que nous avons examinée, il y a des problèmes de long terme et des problèmes de

court terme. Le réaménagement de la formule de financement des universités est un problème qui ne peut pas être réglé à très court terme. Des travaux restent encore à faire à ce sujet: des accords restent encore à trouver. Aussi longtemps qu'on ne les aura pas trouvés, il sera bien difficile de dire combien l'exercice prendra de temps.

Je considère personnellement qu'il faudra environ une couple d'années avant que nous puissions mettre au point une formule de financement qui soit vraiment satisfaisante. Quand je mentionne une couple d'années, je fixe en même temps un terme à l'exercice. On ne laissera pas l'exercice se prolonger indéfiniment tant qu'il restera des désaccords sur certaines virgules. C'est un délai raisonnable que nous pouvons nous accorder pour que ce problème soit résolu pour peut-être une dizaine d'années à venir.

Il en va de même du rééquilibrage des sources de revenus des universités. Ce n'est pas un problème que nous pouvons régler en disant qu'il faudrait que telle source de revenus soit immédiatement améliorée ou que telle autre source soit développée. On peut envisager divers objectifs, mais il est très important pour nos universités que leurs sources de revenus se diversifient davantage à l'avenir. Il ne suffira pas de proclamer cet objectif pour qu'il se réalise. Il faudra envisager un cheminement qui permettra d'arriver à cet objectif. Par conséquent, nous ne gagnerons rien à faire croire que nous pouvons réaliser ces objectifs tout de suite. Mieux vaut en identifier la nature et fixer ensuite des échéances raisonnables pour les atteindre.

En attendant, il se pose un problème très important et très aigu de financement à court terme. Je compte soumettre au gouvernement des recommandations à ce sujet en vue des crédits budgétaires qui seront déposés à l'Assemblée nationale en mars prochain, suivant nos règlements. Pour l'exercice actuel, je ne pense pas que nous puissions envisager des mesures spéciales. Les choses sont déjà engagées. Nous verrons à ce que les

règles d'allocation des ressources soient mises à la disposition de tous les intéressés dans un avenir prochain. Mais nous visons l'exercice 1987-1988 et le gouvernement fera part de ses conclusions à ce sujet lors du dépôt des crédits de l'année 1987-1988, au plus tard. Il pourrait arriver que certains volets de l'action envisagée soient communiqués plus tôt mais l'engagement que nous prenons ce matin est de faire connaître alors les mesures qui pourront être prises en vue de l'année 1987-1988.

Je voudrais à ce sujet adresser des remerciements particuliers à mes collègues de la députation ministérielle qui m'ont chacun transmis par écrit leurs recommandations à la suite de l'exercice que nous avons fait ensemble. Je compterai sur leur attention assidue à ces problèmes pour qu'ensemble nous fassions le travail qui relève de notre responsabilité et à propos duquel la députée de Chicoutimi nous accordera l'honneur de sa surveillance coutumière.

En troisième lieu, nous porterons une attention particulière au financement des coûts indirects de la recherche. C'est un des grands problèmes qui ont été portés à l'attention des membres de la commission, au cours des dernières semaines. Il faut que des mesures soient mises au point en vue de favoriser une participation des pouvoirs publics, autant au niveau provincial qu'au niveau fédéral, au financement des coûts indirects de la recherche.

On me rappelait tout récemment à l'Ecole polytechnique que certaines institutions universitaires se pénalisent en quelque sorte quand leurs professeurs obtiennent des contrats de recherche, parce que dans les conditions où ces contrats sont accordés actuellement, la réalisation du contrat entraîne souvent des frais très lourds pour l'ensemble de la communauté et risque de la distraire d'autres tâches non moins importantes qui lui incombent. Ce problème a été soigneusement noté et nous aurons des propositions précises à soumettre au gouvernement à ce sujet.

En ce qui touche les frais de scolarité, je voudrais résumer l'essentiel des échanges de vues que nous avons eus à ce sujet. Tout d'abord, la très grande majorité des témoignages que nous avons entendus ont indiqué qu'un relèvement des droits de scolarité serait normal et raisonnable dans les circonstances actuelles, étant donné qu'au Québec les droits ne sont pas du tout du même ordre que ceux que l'on observe dans les autres provinces canadiennes.

Deux facteurs devront être considérés attentivement avant toute décision. D'abord, l'impact d'une augmentation éventuelle sur l'accessibilité; deuxièmement, la politique définie en cette matière par le Parti libéral du Québec, qui forme le gouvernement actuel du Québec. Je voudrais pour l'instant rappeler les éléments suivants. D'abord, pour l'année 1986-1987, laquelle court jusqu'à la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin prochain ou jusqu'à l'été prochain, les frais de scolarité sont maintenus au niveau où ils étaient au début de la présente année, c'est-à-dire qu'aucun changement n'interviendra pendant l'année 1986-1987

Normalement, ainsi que le signalait le Premier ministre récemment, la politique du Parti sera observée par le gouvernement tant qu'elle n'aura pas été modifiée par les instances démocratiques du Parti libéral du Québec. Jusqu'à nouvel ordre, en conséquence, et jusqu'à plus ample informé, le gouvernement continuera d'appliquer la politique de gel des frais de scolarité. Toute impression contraire que l'on voudrait répandre dans la population serait erronée et fausse.

En ce qui touche la dette des universités qui est l'une des conséquences les plus préoccupantes de ce sous-financement chronique dont ont souffert les universités pendant presque toute la période où le gouvernement précédent a été au pouvoir, le gouvernement actuel, en principe, n'est pas disposé à les assumer sans autre nuance. Cela afin d'éviter que ne se crée ou que ne s'accentue l'impression suivant laquelle, quand on oeuvre dans un service public, il suffit de faire des déficits pour qu'ils soient endossés en dernière analyse par le gouvernement. Nous ne voulons pas du tout que cette impression s'accrédite dans la population. C'est pourquoi nous ne pouvons pas prendre d'engagement global concernant la prise en charge de ces déficits par le gouvernement.

On nous a toutefois fait valoir pendant les travaux de la commission qu'une partie de ces déficits est attribuable directement aux politiques de sous-financement, et souvent aux politiques de financement inégales d'une université à l'autre, qui ont été pratiquées par le gouvernement précédent. Dans ces cas, l'équité exige que nous fassions avec les établissements concernés un examen minutieux des dettes encourues afin d'établir,

s'il y a lieu, la part des déficits qui pourrait être attribuable de manière identifiable aux politiques de sous-financement des dernières années. Dans l'hypothèse où des conclusions engageant le gouvernement devraient être tirées de tels examens, il faudrait évidemment exiger des institutions concernées des plans de redressement qui devront être étalés sur des périodes de temps raisonnables. Je profite de l'occasion qui m'est fournie pour inviter avec insistance les universités à tendre vers l'équilibre budgétaire.

De nombreux intervenants ont suggéré que des mesures fiscales soient envisagées en vue de stimuler une participation plus grande des particuliers et des entreprises au financement des universités. C'est une orientation que nous accueillons du côté gouvernemental avec une grande ouverture. Diverses formules ont été mises de l'avant par des intervenants au cours de nos audiences. Je veux donner l'assurance à cette commission que je demanderai ces jours prochains au ministre des Finances du Québec d'entreprendre de concert avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science des études afin d'établir les implications des propositions qui nous ont été faites et d'explorer au besoin d'autres avenues pouvant ouvrir la voie à une participation plus grande des entreprises et des particuliers au financement de nos universités.

Nous allons veiller également à ce que des représentations très fermes continuent d'être faites auprès du gouvernement fédéral en ce qui touche la participation fédérale au financement des universités. Ainsi que le ministre des Finances l'a fait dans son discours sur le budget le 1er mai dernier et à plusieurs autres occasions par la suite, je déplore profondément le

caractère instable des politiques suivies par le gouvernement fédéral en matière de financement de l'enseignement supérieur. Je pense que cette instabilité a été à la source d'une bonne partie du problème de sous-financement que nous observons non seulement au Québec, mais également dans d'autres provinces. Je souhaite que le plus vite possible on puisse, grâce à des accords entre les deux ordres de gouvernement, baliser de manière plus claire et plus stable les voies d'un avenir moins chargé d'inquiétudes pour les universités.

L'ACCESSIBILITE

Maintenant, je voudrais dire un mot au sujet des problèmes d'accessibilité. Inutile de rappeler que l'objectif de l'accessibilité demeure. C'est un objectif de la société québécoise tout entière que le gouvernement actuel fait sien une fois de plus, mais cet objectif ne doit pas être seulement proclamé. C'est un exercice trop facile. Il doit être redéfini en fonction des indications des recherches qui ont été faites à ce sujet et aussi en fonction des réalités d'aujourd'hui.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises pendant nos travaux, il existe des formes d'enseignement terminal qui ne vont pas nécessairement jusqu'à l'université. Nous sommes en train de réformer la formation professionnelle de niveau secondaire. Notre société a besoin de bons techniciens de niveau secondaire. Elle a besoin de bons menuisiers, de bons travailleurs de la construction, de bons mécaniciens

qui vont s'occuper de réparer les voitures et leur donner une meilleure utilisation. Elle a besoin de spécialistes de nombreux métiers qui ne requièrent pas une formation universitaire. Elle a besoin de bons technologues qui auront une formation de niveau collégial. Elle a aussi besoin de nombreuses personnes qui auront une formation universitaire. L'objectif que nous devons poursuivre, c'est de faire en sorte que l'université soit accessible à tous ceux qui ont le talent voulu pour aspirer à une formation de type universitaire et qui ont la volonté de travailler pour réussir à ce niveau. J'espère que nous garderons cet objectif. Il n'est pas nécessaire qu'il soit toujours atteint tout d'un coup dès le début. Le soin qu'ont mis les gouvernements du Québec depuis 20 ans à aménager des passerelles efficaces entre un niveau de formation et un autre indique qu'on peut très bien recevoir une formation terminale de niveau secondaire et collégial sans que l'avenir soit irrémédiablement fermé pour tout cela. Le concept de formation permanente devient de plus en plus une dimension majeure de tout notre système d'enseignement, ainsi qu'en fait foi le fait que peut-être la moitié des personnes inscrites dans nos universités aujourd'hui sont des personnes qui ont dépassé l'âge de 25 ans. Voilà un phénomène extraordinaire. Il n'y a pas une voie unique pour accéder à une formation supérieure. Les voies de l'accès à la formation supérieure seront infiniment diversifiées au cours de l'avenir. En conséquence, lorsque nous définissons l'objectif de l'accessibilité, nous devons y mettre des nuances qui n'eussent point été nécessaires quand nous commencions dans ces choses il y a 25 ans.

En second lieu, il est important que les politiques d'aide financière du gouvernement soient l'objet d'une révision continue de manière qu'elles correspondent vraiment à la condition financière des étudiants et à leurs besoins réels. Nos politiques québécoises en matière d'aide financière sont plus généreuses dans une proportion d'à peu près 70% que celles qui sont pratiquées par les gouvernements des autres provinces. Par conséquent, nous devons y aller avec prudence et discernement lorsqu'il s'agit d'améliorer ces politiques. Nous ne devons pas hésiter à éliminer de nos programmes certains éléments qui pourraient être injustes par rapport à l'ensemble des étudiants. Tout compte fait, quelles que soient les orientations que nous retiendrons à propos des droits de scolarité, il est très important que nos politiques d'aide financière demeurent un élément essentiel de la politique d'accessibilité de l'Etat québécois en matière de formation universitaire.

En troisième lieu, il faudra que nous trouvions moyen de mettre fin à la course aux clientèles qui ne m'apparaît pas comme le meilleur moyen de favoriser l'accès le plus large possible à l'université. En surface et à court terme, la course aux clientèles produit des résultats visibles, plus forts et plus impressionnants que d'autres moyens mais, à la longue elle ne peut que nuire aux objectifs poursuivis par les universités. Il faut faire en sorte que l'accès à l'université soit favorisé dans le plein respect des missions propres de l'université. Je ne crois pas que la voie de la facilité soit celle que nous devons retenir à cet égard. Il faudra également que nous revisions, au cours des prochains mois - ce n'est pas une chose que nous pouvons faire en un jour, mais c'est une chose qui me préoccupe - nos politiques

d'accueil à l'endroit des étudiants étrangers. On a porté à notre attention des problèmes préoccupants de ce côté. Il incombe au gouvernement d'en faire l'examen et de trouver certains ajustements que justifient certains faits portés à notre attention par des organismes entendus au cours de nos audiences.

LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

En ce qui touche la qualité de l'enseignement et de la recherche, nous sommes tous d'accord pour considérer qu'il s'agit de l'objectif majeur que nous devrons poursuivre au cours des prochaines années. Un accord de plus en plus large se réalise à travers le Québec sur la nécessité d'inscrire les objectifs d'excellence et de qualité au coeur des politiques gouvernementales à tous les niveaux du système d'enseignement, non pas seulement au niveau universitaire, mais à tous les niveaux et à plus forte raison au niveau universitaire où doivent être réunies les conditions par excellence pour parvenir à la qualité autant de l'enseignement que de la recherche.

Dans cette perspective, je voudrais indiquer certaines orientations ou conclusions qui me paraissent de mise. Tout d'abord, il faut que nous entreprenions de mettre au point des procédures de révision de nos politiques de recrutement et d'admission, y compris des politiques de contingentement qui sont plus nombreuses que nous ne le pensions.

Deuxièmement, les universités doivent instituer des procédures d'évaluation systématique de leurs programmes.

Elles seront invitées à soumettre au gouvernement des rapports périodiques à ce sujet. Jusqu'à maintenant, le Conseil des universités a accompli un travail très valable en ce qui touche l'évaluation des projets de nouveaux programmes, mais les programmes existants ont fait l'objet d'évaluations strictement internes dans les universités. Les programmes de formation courte, en particulier, ont pu être institués sans que personne d'autre que les autorités de chaque établissement soient appelées à se prononcer.

Il me paraît important, et je veux être bien clair là-dessus, que la première responsabilité pour l'évaluation des programmes demeure celle de chaque établissement universitaire. Il n'est pas question d'instituer un mécanisme centralisé d'évaluation des programmes universitaires. Chaque université doit d'abord prendre ses responsabilités dans ce domaine. Nous verrons quant à nous à requérir des universités de plus en plus de renseignements précis sur leurs programmes de développement et d'évaluation en matière d'enseignement et de recherche, la rationalisation de leurs activités, les taux de persévérance et de diplômation aux divers cycles d'enseignement, leurs besoins en équipements et en locaux. Nous verrons à favoriser et à promouvoir le développement de ce genre d'exercice à l'intérieur des universités.

En troisième lieu, il faut insister pour que les universités renforcent les études de premier cycle, éliminant ce qui n'est pas vraiment justifié, et mettant un contenu sans cesse plus substantiel dans tous les programmes de premier cycle. On retrouve au niveau du premier cycle, au-delà de 85% des personnes qui sont inscrites à des cours de formation universitaire. Au Canada comme aux Etats-Unis, on se rend compte qu'il est très

important d'assurer à ce niveau, non seulement la qualité de chaque programme, mais aussi un équilibre dans la programmation. Nous avons vu, en causant avec une université régionale, que par la force d'une pression sur laquelle personne n'a de contrôle immédiat, elle serait encline à s'orienter uniquement vers des programmes de formation en administration des affaires ou dans certaines techniques, par exemple. Les disciplines libérales sont presque complètement absentes. Il faut qu'on assure un équilibre de ce côté-là. Quand nous invitons les institutions universitaires à examiner de beaucoup plus près toute leur programmation du premier cycle, nous pensons aussi à assurer un équilibre entre les différents types de disciplines. Il ne faudrait pas que des disciplines comme la littérature, l'histoire, la philosophie soient des disciplines d'élite réservées uniquement à des étudiants inscrits à Montréal ou à Québec. Ces disciplines font partie du champ universel du savoir. L'accès doit en être ouvert dans les conditions toujours raisonnables, évidemment, mais pas seulement à ceux qui ont l'avantage de résider dans les très grands centres. De ce point de vue, le gouvernement, de concert avec les universités, entreprendra une action vigoureuse.

En ce qui touche les professeurs, nous n'envisageons pas de nous attaquer au principe de la permanence des professeurs. Ce principe d'organisation, comme tous les principes d'organisation, comporte des avantages et des inconvénients. Dans l'ensemble, nous considérons que les avantages sont plus nombreux et que mieux vaut chercher à corriger les inconvénients en instaurant des procédures d'évaluation de la performance des professeurs qui demeurent raisonnables et qui soient plus rigoureuses que celles qui semblent être pratiquées dans certains endroits.

Un groupe de travail sera mis sur pied très prochainement pour l'examen de la tâche du professeur d'université. Il n'est pas question d'une enquête royale, non plus que d'une commission qui reprendrait ce que nous avons fait et qui viendrait nous dire: voici ce que devrait être la tâche du professeur d'université au cours des prochaines années. Le groupe de travail aura pour objet de dresser un tableau exact de la situation et des réalités actuelles. C'est pourquoi j'ai sollicité le concours des organismes compétents. J'ai sollicité publiquement la collaboration de la Fédération des associations et syndicats de professeurs d'universités, dont le secrétaire m'informait ces jours-ci que l'exécutif a décidé d'apporter une réponse affirmative à notre invitation. Les autorités des universités seront également invitées à collaborer à ce travail. Nos concitoyens en seront tenus informés par les voies ordinaires, c'est-à-dire que lorsque des résultats seront disponibles nous les publierons volontiers.

Nous devons apporter une attention toute spéciale au développement de la recherche dans les universités. Nous le ferons tout d'abord par le maintien d'organismes qui peuvent fonctionner à une certaine distance du ministre et qui ne seront pas toujours obligés de se demander, en accordant une bourse ou une subvention, si le ministre sera d'accord. C'est le principe du "arm's length". Par conséquent, nous maintiendrons ce principe et nous maintiendrons également le principe d'une certaine diversité dans les organismes subventionnaires. Il ne faut pas que ce soit une multiplicité coûteuse et superficielle, mais une certaine diversité me paraît de mise. Nous n'aurons pas de difficulté à assurer ce principe.

Deuxièmement, il faudra faire une place à la recherche dans la mise au point d'une nouvelle formule de financement. Certaines universités sont très avancées en matière de programmes de deuxième et de troisième cycles; d'autres le sont beaucoup moins. L'accès aux deuxième et au troisième cycles ne devrait être interdit à aucune université, mais cet accès ne pourra être développé avec la même importance dans une université qui fonctionne en région que dans une université implantée au coeur de la métropole ou à Québec, depuis 100 ou 150 ans. Des choix s'imposeront à cet égard mais il faudra faire une place aux coûts de la recherche dans la mise au point de la formule de financement qui sera l'objet d'un travail concerté avec les milieux concernés au cours des mois à venir, de même que dans l'évaluation que nous ferons de la tâche du professeur. La recherche occupera une place importante et sera traitée avec tout le respect que nous lui devons. Je voudrais signaler à l'intention des étudiants du deuxième et du troisième cycles qui nous ont aidé à commencer nos travaux sur une note très élevée par le mémoire fort substantiel et fort impressionnant qu'ils nous présentaient dès la première journée de nos travaux, que j'entends accorder une attention toute spéciale aux problèmes économiques et financiers dont ils nous ont fait part. Cette catégorie d'étudiants doit nous intéresser comme la prunelle de nos yeux, car c'est vraiment l'avenir de nos universités qu'annoncent les étudiants actuels du deuxième et du troisième cycles.

RATIONALISATION ET COORDINATION

En ce qui touche la rationalisation et la coordination, quelques remarques rapides. Tout d'abord, il n'est pas question de créer de nouvelles universités. Personne n'en a demandé. Aucun projet ne se cache dans les tiroirs du ministère à cette fin. J'entends même demander au gouvernement, dès que le menu législatif le permettra, de modifier la législation actuelle afin de faire en sorte qu'aucune université ne puisse être créée avec le pouvoir de décerner des grades universitaires, sans l'autorisation du gouvernement. Je ne voudrais pas nous soyons placés devant des faits accomplis, qu'on nous mette en présence d'une nouvelle institution et que cinq ans après, on vienne nous dire: nous voulons être financés nous aussi. Etant donné le déploiement considérable de ressources que nécessite un établissement universitaire aujourd'hui, il faudrait que nous ayons des garanties à ce sujet.

En ce qui touche les établissements en place, chacun est appelé à demeurer et à se développer. Les institutions qui fonctionnent en région en particulier se sont fait dire, à plusieurs reprises, par moi-même et par les membres de la députation ministérielle et ceux de l'Opposition, que nous avons en très haute estime le travail qu'elles accomplissent. J'espère que nous pourrons les aider à préciser leur vocation et à l'accomplir dans des conditions et avec des ressources compatibles avec cette mission.

En ce qui touche l'Université du Québec, je voudrais faire quelques observations. Tout d'abord, le concept de réseau m'apparaît valable. Il a été signalé et souligné à maintes

reprises pendant nos travaux. Je pense qu'il doit être conservé. Je ne serais pas prêt à proposer qu'on mette la hache dans le concept de réseau.

Si nous acceptons le concept de réseau, nous acceptons du même souffle que le concept d'un siège social est également nécessaire. Si vous avez un réseau et qu'il n'y ait point de siège social pour l'animer et assurer son unité, mieux vaut ne pas parler de réseau et parler plutôt d'établissements universitaires juxtaposés à côté de tous les autres que nous avons. Dans ce cas-ci, il est important que le siège social soit maintenu, vu que tous les membres de la Commission souscrivent au concept de réseau en ce qui touche l'Université du Québec.

En troisième lieu, il serait important, cependant, que nous procédions à une révision sérieuse du statut de certains services ou instituts spécialisés présentement rattachés à l'Université du Québec et au sujet desquels nous avons été obligés de nous contenter d'un examen un peu sommaire et rapide.

Il serait également souhaitable que nous procédions à une révision des fonctions présentement assumées par le siège social de l'Université du Québec, en vue d'assurer qu'à tous les niveaux, il y ait cette norme de transparence et de frugalité qui nous apparaît nécessaire pour l'ensemble de l'action gouvernementale et l'ensemble de l'action dans le secteur public.

C'est pourquoi nous avons déjà entamé des conversations avec les autorités de l'Université du Québec en vue de mettre au point un mécanisme de travail qui permettrait un examen conjoint auquel participeraient ensemble le ministère et les au-

autorités de l'Université du Québec. Cet exercice est nécessaire après une quinzaine d'années de développements remarquables. Il faut bien s'arrêter à un moment donné afin de faire le point.

Je voudrais remercier les autorités de l'Université du Québec de la collaboration dont elles nous assurent, non seulement sur ce point précis, mais à propos de l'ensemble du travail qui m'est imparti à mon titre de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

En deuxième lieu, nous entendons requérir de chaque université des données statistiques plus précises concernant leurs clientèles et d'autres aspects dont j'ai parlé plus tôt. Ce sera une caractéristique permanente des relations que nous entretiendrons avec les universités. Dans le passé, les universités nous ont fourni déjà beaucoup de renseignements. Je ne voudrais pas qu'on pense que nous n'avions pas de renseignements. Mais il y a des renseignements que nous n'avions pas besoin de demander jusqu'à maintenant. Il y en a sur lesquels notre attention fut attirée plus récemment. Nous mettrons ces choses au point. Ensemble, nous pourrons progresser de manière importante.

Nous entendons demander à chaque université qu'elle soumette un plan triennal de développement académique et institutionnel. Déjà, certaines institutions le font; d'autres ne le font point. Il y a longtemps que le Conseil des universités le recommande. Je tiens à informer la commission parlementaire et les milieux concernés que, au cours des prochains mois, nous mettrons au point un mécanisme permettant d'assurer que cette condition indispensable d'un développement général, rationnel et ordonné soit assurée.

Plusieurs nous ont parlé, en cours de route, du travail du Conseil des universités. Le Conseil des universités accomplit déjà un travail de première qualité que j'apprécie grandement et sur lequel j'ai eu l'occasion de me prononcer à maintes reprises autant dans l'Opposition que depuis que nous sommes au pouvoir. Le Conseil des universités doit poursuivre son travail, à la lumière des objectifs et des pouvoirs très nombreux que lui attribue déjà sa loi statutaire.

Je ne pense pas qu'il serait bon que nous élargissions inconsidérément les pouvoirs et les attributions du Conseil des universités. Il n'est pas question, dans ma pensée, de créer un ministère parallèle de l'Enseignement supérieur et de la Science. La loi définit une relation très sage entre le Conseil des universités, les établissements universitaires et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Dans tout ce que nous avons entendu je ne vois pas d'éléments qui ne pourraient pas être assurés par l'accomplissement des missions attribuées au conseil par sa législation constitutive.

Je demeure ouvert à toute représentation qu'on voudra me faire. Mais il y a des responsabilités qui doivent être assumées en propre par les universitaires, d'autres par le ministère, d'autres par le Conseil des universités. Le partage actuel des tâches et des responsabilités ne m'apparaît pas insatisfaisant.

Enfin, nous devons favoriser au maximum la collaboration inter-institutionnelle. Nous avons tous appris avec plaisir que cette collaboration existe déjà d'une manière plus

intéressante que nous ne le pensions. Nous devons favoriser une collaboration encore plus intense entre les universités et le ministère. Nous verrons à susciter des rencontres plus fréquentes et plus régulières entre la Conférence des recteurs des universités en particulier et les plus hautes autorités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, afin de promouvoir une plus grande collaboration entre les universités elles-mêmes et aussi entre les universités et le gouvernement.

Nous avons l'obligation, après tout ce que nous avons entendu, de procurer à nos universités un niveau de revenu plus satisfaisant que celui qui leur a été imparti au cours des huit ou neuf dernières années. Il faut assurer à chaque université un financement juste, équitable et conforme à sa mission. Il faut, procurer à nos universités, un climat de sécurité et de stabilité plus grand que celui des dernières années. C'est là une condition capitale de progrès dans l'accomplissement des missions que nous confions à nos universités. En vue de l'effort de redressement que nous devrons poursuivre pendant un bon bout de temps, il faut que nous impliquions la communauté tout entière dans notre démarche. Pour nous députés, il importe d'impliquer tous nos collègues de la députation, de chaque côté de la Chambre. Pour moi, qui suis ministre chargé de ce secteur, il importe que j'associe évidemment à nos soucis mes collègues du gouvernement. Je le ferai avec toute l'ardeur et toute la persévérance dont je puis être capable.

La bonne santé de nos universités figure au premier rang des objectifs majeurs que je me suis fixés en acceptant la responsabilité que le Premier ministre m'a confiée lors de la formation du gouvernement. J'espère qu'ensemble, au cours des prochains mois, nous accomplirons des pas importants dans la recherche de solutions aux problèmes très nombreux dont nous avons été saisis. Encore une fois, merci à tous, en particulier à vous, M. le Président.

(30)